



CAISSE DES ECOLES
SIX-FOURS-LES-PLAGES

DELIBERATION DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

-0-0-0-

Séance du 21 juin 2022

MEMBRES EN EXERCICE : 8		
Présents : 4 Exprimés : 4		
Pour	Contre	Abstention(s)
4	0	0

Objet : RESTAURATION SCOLAIRE : MODIFICATION DES TARIFS DES PARTICIPATIONS DES FAMILLES

N° 855

Le vingt et un juin deux mille vingt deux à 09h00, le COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES de SIX-FOURS-LES-PLAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de KUNTZ. Sandra, Adjoint délégué à la Caisse des Ecoles.

Etaient Présents : Maitre Sandra KUNTZ., Madame Hélène VAUTARD, Madame Mélanie SISSIA, Madame Alexia LOUIZOS.

Assistait à la Séance : Monsieur LIAUTAUD

Procurations :

Absents :

Excusés : Monsieur Jean-Sébastien VIALATTE., Madame Aurélie CHAMOUX., Monsieur Arsène HANN, Madame Isabelle LOCHET.

Clôture de la Séance : 09h45

DELIBERATION N° 855**RAPPORTEUR : Maitre Sandra KUNTZ.****RESTAURATION SCOLAIRE : MODIFICATION DES TARIFS DES PARTICIPATIONS DES FAMILLES**

La délibération n° 777 du 11 décembre 2018 fixait, à compter du 1er Janvier 2019, les tarifs suivants :

ECOLES MATERNELLES	Tarifs Janvier 2019
Paiement au mois ou au ticket (par repas)	3,15 €

ECOLES ELEMENTAIRES	Tarifs Janvier 2019
Paiement au mois ou au ticket (par repas)	3,25 €

ADULTES	Tarifs Janvier 2019
Paiement au mois ou au ticket (par repas)	7,35 €

La délibération n° 788 du 20 juin 2019 fixait à compter du 2 septembre 2019 le tarif particulier des (PAI) Projets d'Accueil Individualisés avec panier repas comme suit :

ECOLES MATERNELLES	Tarifs Septembre 2019
Enfant bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé avec panier repas . Paiement au mois ou au ticket (par repas)	1,58 €

ECOLES ELEMENTAIRES	Tarifs Septembre 2019
Enfant bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé avec panier repas . Paiement au mois ou au ticket (par repas)	1,63 €

Je vous propose d'appliquer à compter du 1er Septembre 2022 les tarifs ci-dessous :

ECOLES MATERNELLES	Tarifs Septembre 2022
Paiement au mois ou au ticket (par repas)	3,30 €
Enfant bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé avec panier repas . Paiement au mois ou au ticket (par repas)	1,66 €

ECOLES ELEMENTAIRES	Tarifs Septembre 2022
Paiement au mois ou au ticket (par repas)	3,40 €
Enfant bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé avec panier repas .Paiement au mois ou au ticket (par repas)	1,77 €

ADULTES	Tarifs Septembre 2022
Paiement au mois ou au ticket (par repas)	7,70 €

LE COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES DELIBERANT

LE COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES DELIBERANT A L'UNANIMITE

DECIDE

D'APPLIQUER à compter du 1er Septembre 2022, les tarifs de la restauration scolaire des écoles maternelles et élémentaires tels que proposés ci-dessous :

ECOLES MATERNELLES	Tarifs Septembre 2022
Paiement au mois ou au ticket (par repas)	3,30 €
Enfant bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé avec panier repas .Paiement au mois ou au ticket (par repas)	1,66 €

ECOLES ELEMENTAIRES	Tarifs Septembre 2022
Paiement au mois ou au ticket (par repas)	3,40 €
Enfant bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé avec panier repas .Paiement au mois ou au ticket (par repas)	1,77 €

ADULTES	Tarifs Septembre 2022
Paiement au mois ou au ticket (par repas)	7,70 €

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE

Identifiant n° : 083-268300654-20220621-lmc147320-DE-1-1
Date de télétransmission au contrôle de légalité: 23 juin 2022

DESSUS.



Jean-Sébastien VIALATTE
Maire de Six-Fours-Les-Plages
Vice-Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Président du Comité de la Caisse des Ecoles

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. Vialatte", with a horizontal line underneath.

Identifiant n° : 083-268300654-20220621-lmc147320-DE-1-1
Date de télétransmission au contrôle de légalité : 23 juin 2022